

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. Douglas Abbott (ministre des Finances): Je pourrais peut-être proposer formellement:

Que la Chambre ne s'ajourne pas à six heures aujourd'hui.

(La motion est adoptée.)

VOIES ET MOYENS

L'hon. Douglas Abbott (ministre des Finances) propose que la Chambre se forme en comité des voies et moyens.

(La motion est adoptée et la Chambre se forme en comité des voies et moyens sous la présidence de M. Dion.)

L'hon. M. Abbott propose:

La Chambre décide que, pour assurer les subsides accordés à Sa Majesté pour le service public durant l'année financière qui expirera le 31 mars 1950, la somme suivante soit prélevée sur le Fonds du revenu consolidé du Canada, à savoir: la somme de \$65,986,459 représentant le montant de chacun des crédits figurant au budget des autres crédits supplémentaires pour l'année financière qui se terminera le 31 mars 1950.

(La motion est adoptée.)

Rapport est fait de la résolution qui est lue pour la 2^e fois et adoptée.

L'hon. M. Abbott demande à déposer le bill n^o 14, pour accorder à Sa Majesté certaines sommes d'argent requises pour le service public durant l'année financière qui se terminera le 31 mars 1950.

La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la 1^{re} et pour la 2^e fois, puis étudié en comité. Rapport est fait du projet de loi qui est lu pour la 3^e fois et adopté.

SUBSIDES

L'hon. Douglas Abbott (ministre des Finances) propose que la Chambre se forme en comité des subsides.

(La motion est adoptée et la Chambre se forme en comité des subsides sous la présidence de M. Dion.)

CRÉDITS PROVISOIRES

L'hon. M. Abbott propose la résolution suivante:

La Chambre décide qu'il y a lieu d'accorder à Sa Majesté une somme n'excédant pas \$233,837,011.33 représentant un sixième de chacun des différents crédits qui n'ont pas encore été adoptés, tels qu'ils sont inscrits dans le budget principal pour l'exercice se terminant le 31 mars 1951, déposé devant la Chambre à la présente session du Parlement; et, en outre, une somme n'excédant pas \$1,125,000 représentant les trois quarts du crédit n^o 170; une somme n'excédant pas \$1,900,666.66 représentant le tiers des crédits nos 30, 430 et 497; une somme n'excédant pas \$324,283.16 représentant

[L'hon. M. Gregg.]

un sixième des crédits nos 70, 172, 175 et 176; et une somme n'excédant pas \$2,614,658.75 représentant un douzième des crédits nos 66, 94, 189, 191, 192, 361, 362, 366, 374, 375, 377, 380, 384, 385, 386, 425, 432, 434 et 559.

—Il s'agit de la résolution habituelle relative aux crédits provisoires. La part demandée représente un sixième et suffira à répondre aux besoins ordinaires des divers services pendant deux mois. Comme d'habitude, je demande aussi un vote d'un tiers de certains crédits spéciaux. Le poste afférent à l'agriculture couvre l'aide au transport des céréales de provende de l'Ouest. Le poste du Commerce a trait à la foire internationale du commerce tenue au Canada. Le crédit du ministère des Transports a trait à la Commission royale sur le transport national. Nous demandons l'adoption d'un sixième provisoire à l'égard de certains crédits. Le crédit afférent aux Affaires extérieures concerne la représentation du Canada à des conférences internationales, afin de couvrir les frais de conférences qui auront lieu dans les premiers mois de l'année. Les crédits relatifs à l'administration générale du Sénat et de la Chambre des communes sont nécessaires, vu que nos plus fortes dépenses surviennent au début de l'année. Nous demandons un douzième provisoire, soit pour un mois, à l'égard du crédit inscrit au chapitre des Finances, afin d'acquitter les frais d'administration de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre. Le douzième provisoire inscrit au compte du ministère des Mines et Relevés techniques doit servir à équiper des groupes d'arpenteurs afin de leur permettre de partir le plus tôt possible vers leur destination.

Vient ensuite un crédit inusité sur lequel j'appelle l'attention du comité. Je demande un montant supplémentaire des trois quarts d'un crédit inscrit au budget des dépenses pour l'aide aux chômeurs qui habitent Terre-Neuve, afin de donner suite aux conditions de l'union avec le Canada. Les dépenses dépassent de beaucoup les prévisions faites en janvier par le ministère du Travail et nous devons demander un crédit supplémentaire avant longtemps.

Le bill revêt exactement la même forme que ceux que nous avons adoptés l'an dernier, et les années précédentes. Il va sans dire que je fais la promesse habituelle voulant que l'adoption du projet de loi ne porte nulle atteinte aux droits et prérogatives des honorables députés de critiquer tout poste des crédits qui pourra, de temps à autre, faire l'objet d'un examen, d'ici la fin de la session. Je promets que ces droits et prérogatives seront respectés et que l'exercice n'en sera ni entravé ni restreint par suite de l'adoption de ce bill de crédits provisoires.